

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 2004

PROJETS DE DECISIONS EN RAPPORT AVEC LA RESOLUTION CONF. 12.7 (ESTURGEONS)

Préparés par un groupe de travail du Comité II pour remplacer les projets de décisions présentés dans le document Com. II. 19.

A l'adresse des Parties

- 13.xx En consultation avec le Secrétariat CITES et les experts compétents, ~~une (des) Partie(s) intéressée(s) évaluera (évalueront)~~ **les Parties intéressées entreprendront une évaluation** des possibilités techniques et juridiques de créer une base de données sur le commerce des spécimens d'esturgeons soumis à des quotas annuels, conformément à la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP13). Cette base de données serait régulièrement mise à jour et **pourrait comprendre**, ~~comprendrait, par exemple,~~ **en attendant que les besoins aient été identifiés au cours de l'évaluation**, des informations sur les espèces, les spécimens, les quantités exportées ainsi que **l'état le statut** des quotas d'exportation, le pays, la date d'émission et le nombre de permis d'exportation et de certificats de réexportation envoyés par les Parties concernées au Secrétariat CITES.
- 13.xxx **En attendant** ~~Selon~~ les résultats de l'évaluation **mentionnée dans la décision 13.xxx**, et **sous réserve de fonds** ~~les ressources financières disponibles, la (les) Partie(s) intéressée(s) fournira (fourniront)~~ **les Parties intéressées [devraient soumettre] [soumettront]** à la 54^e session du Comité permanent ~~un concept~~ **une proposition** de projet pilote **sur la création de la base de données mentionnée** dans la décision 13.xxx.
- 13.xxx Conformément à la décision du Comité permanent relative ~~au concept~~ **à la proposition** dont il est question dans la décision 13.xx, ~~la (les) Partie(s) intéressée(s) fera (feront)~~ **les Parties intéressées feront** rapport à la 14^e session de la Conférence des Parties sur les résultats du projet pilote et ~~le suivi recommandé~~ et ses recommandations.

A l'adresse du Secrétariat

- 13.xx **Sous réserve de fonds disponibles et avec** ~~Avec~~ l'appui du Comité permanent ~~et sous réserve de cet appui au concept de projet pilote mentionné dont il est question dans la décision 13.xx ainsi que des fonds disponibles, toute information et~~ **toutes les informations et la** documentation pertinentes seront transmises régulièrement **[à la Partie pertinente]** [aux experts responsables], sur approbation du Comité permanent à sa 54^e session